

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Septembre 1873.

Circulaire du Ministre de l'intérieur

A MM. LES PRÉFETS.

Versailles, le 24 septembre 1873.

Monsieur le préfet,

Dans ma première circulaire, je vous faisais connaître ce que le gouvernement attendait de vous ; en vous indiquant quelle devait être votre attitude, je vous recommandais de vous placer à la tête des conservateurs, et de veiller en toute circonstance à la stricte exécution des lois. Vous avez suivi ces instructions, et bientôt vous avez vu les liens de la hiérarchie se resserrer, le pouvoir se raffermir entre vos mains, et le calme s'étendre sur tout le pays.

Mais il ne suffit pas de rétablir le principe de l'autorité : il faut faire sentir les bienfaits de cette autorité elle-même, en imprimant à l'administration une activité que des révolutions répétées n'ont pu qu'affaiblir. Il serait imprudent, sans doute, de supprimer certaines formalités qui sont de sérieuses garanties données aux intérêts particuliers aussi bien qu'aux intérêts publics ; de récents exemples montrent à quels dangers l'absence de ces freins salutaires expose l'avenir des communes et des finances de l'Etat. Au contraire, l'expédition plus rapide des affaires est un besoin de tous les temps ; hâter la procédure n'est pas la compromettre, et c'est vers ce but que doivent tendre tous vos efforts.

Depuis deux ans, le travail des préfectures s'est accru, aussi bien que celui de l'administration centrale : nous avons dû reconstituer les comptabilités communales, liquider les dépenses de la guerre, répartir les indemnités, appliquer la loi nouvelle du recrutement ; vous avez vu encore, monsieur le préfet, la loi du 10 août 1871 doubler les

sessions des conseils généraux et instituer les réunions mensuelles des commissions départementales ; et cependant l'insuffisance des fonds d'abonnement n'a pas permis d'augmenter le nombre et le traitement de vos employés.

Tout en faisant la part de ces difficultés exceptionnelles, on ne peut nier que certaines habitudes de lenteurs n'aient été constatées dans plusieurs départements ; il vous appartient, monsieur le préfet, de réagir contre cette tendance et de ranimer le sentiment de la responsabilité et du devoir chez tous ceux qui ont l'honneur de participer, à un titre quelconque, à la gestion des affaires publiques.

Parmi les questions de toute nature qui vous sont soumises, les unes demandent une décision immédiate : ce sont de simples réponses, des dépêches télégraphiques, des mesures d'ordre et de transmission ; elles devront être traitées d'urgence, et leur solution ne saurait être différée plus de deux jours : l'administration centrale, autant qu'il a dépendu de moi, vous a donné cet exemple.

D'autres questions, au contraire, exigent une étude approfondie et des recherches spéciales ; un délai d'une semaine sera presque toujours suffisant et ne devra être dépassé qu'en cas de nécessité absolue.

Enfin, les affaires dont la décision ne vous appartient pas et ressort, soit d'une juridiction contentieuse, soit de l'administration supérieure, n'en seront pas moins l'objet de votre diligence. Le renvoi rapide des dossiers, des lettres de rappel que vous ne craignez pas de renouveler, abrègeront des retards dont vous paraîtriez responsable.

Vous recommanderez à MM. les sous-préfets la même ponctualité. Ils stimuleront à leur tour les municipalités qui participent à l'instruction de la plupart des affaires, afin que le temps gagné dans la préfecture et la sous-préfecture ne soit pas perdu à la mairie. Les maires, quel que soit actuellement leur mode de nomination, ne peuvent pas oublier qu'ils sont les agents de l'autorité

centrale, et qu'ils doivent à ce caractère leurs principales attributions.

Les sous-préfets n'hésiteront donc pas à leur adresser, autant qu'il sera nécessaire, des conseils et des instructions pour les diriger dans la gestion des intérêts qui leur sont confiés.

Vous devrez, dans ce but, demander aux sous-préfets de se rendre successivement dans toutes les communes de leur arrondissement. La loi militaire ne les appelle, comme vous, monsieur le préfet, qu'aux chefs-lieux de canton ; il faut, en outre, qu'ils visitent chaque année la moitié des communes de l'arrondissement, afin qu'elles soient toutes parcourues dans une période de deux ans. Leur attention se portera sur les divers établissements : mairie, école, cure, hospice, asile, et sur les chemins vicinaux.

Ils connaîtront ainsi les besoins, se rendront compte des abus, étudieront sur les lieux les améliorations que comportent les différents services publics, entendront les vœux ou les réclamations de leurs administrés. Leurs observations seront consignées dans des rapports qui vous seront adressés, et dont vous me transmettrez le résumé. Ce que chaque sous-préfet fera pour son arrondissement, vous voudrez bien le faire vous-même pour l'arrondissement chef-lieu, ou en charger votre secrétaire-général.

Ainsi, monsieur le préfet, vous parviendrez à maintenir ou développer les habitudes d'ordre, d'exactitude, de dévouement, qui font l'honneur de l'administration française, à resserrer les liens qui doivent unir les municipalités au pouvoir central, à favoriser la prospérité locale et à exercer la tutelle bienveillante et éclairée dont la loi vous investit.

Rien n'est plus propre à seconder les efforts d'une nation dont la vitalité admirable s'explique par l'amour du travail, de l'économie, de l'activité sous toutes ses formes, et dont le génie même réclame une administration diligente, régulière, savante dans la pratique des lois, pénétrée surtout de ce principe que bien administrer n'est pas seulement la meilleure des politiques, mais

la véritable force des gouvernements honnêtes.

Agréé, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
BEULÉ.

Chronique générale.

Aujourd'hui journal de l'opposition, dans quelques mois l'un des organes les plus autorisés de l'administration de M. d'Israéli, le *Standard* mérite d'être lu avec soin en tout ce qu'il publie sur nos affaires intérieures.

Bien que conservateur, il n'a pas toujours été fidèle à son principe par rapport à la France ; mais la lumière s'est faite, et voici plusieurs passages d'un article où il revient à la vérité avec toute l'éloquence du bon sens :

« Pourquoi la France, ou la partie la plus influente de la France, désire-t-elle présentement le comte de Chambord comme roi ?

« Est-il un conquérant appuyé sur une armée puissante, et l'invitation qui lui est adressée de Versailles procède-t-elle de la crainte ?

« Est-il un soldat de génie capable de ramener la victoire, d'enseigner encore une fois aux légions de la Gaule le secret d'envahir l'Europe, et de les instruire dans l'art désiré d'anéantir les Prussiens ?

« Est-il un politique habile au courant des desseins des cabinets européens, et maître des combinaisons diplomatiques pouvant faire avorter les stratagèmes et les projets d'un Bismark, d'un Andrassy, d'un Visconti-Venosta ?

« Il est notoire qu'il n'est rien de tout cela.

« Pourquoi donc alors le peuple français désire-t-il le placer à sa tête ?

« Il est impossible d'éluder la conclusion :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CAPITAINE DUPETIT-THOUARS.

(Suite.)

..... La flotte expéditionnaire était restée dans la rade d'Aboukir. En s'éloignant, Bonaparte avait donné à l'amiral Brueys l'ordre de la conduire à Alexandrie ou à Corfou. L'amiral fit sonder les passes d'Alexandrie et reconnut qu'elles étaient inaccessibles pour trois de ses vaisseaux ; d'un autre côté, il n'était pas sans inquiétude sur le sort de l'armée, et il craignait de s'éloigner avant que le général Bonaparte eût solidement établi sa domination sur l'Égypte.

Du reste, l'amiral avait pris toutes les précautions que la prudence lui avait suggérées pour rendre sa position inexpugnable ; il avait embossé sa flotte dans la rade d'Aboukir et formant un demi-cercle paral-

lèle à celui du rivage. Il appuya sa gauche vers une petite île nommée l'Ilot-d'Aboukir ; et comme il ne supposait pas qu'un vaisseau pût passer entre cet îlot et sa ligne, il défendit l'îlot par une batterie de douze, qu'il y avait établie, pour empêcher l'ennemi de débarquer. Il se croyait tellement inattaquable de ce côté qu'il y plaça ses plus mauvais vaisseaux. C'est cette funeste certitude qui le perdit et amena l'immense catastrophe d'Aboukir.

Nelson, après avoir manqué deux fois la flotte française, avait parcouru l'Archipel, était entré dans l'Adriatique et avait enfin acquis la certitude du débarquement des Français. Il revint en toute hâte afin de joindre notre escadre et de la combattre. Il avait envoyé une frégate pour observer la position de notre flotte.

L'escadre française était donc embossée au rivage. Le *Tonnant*, commandé par Dupetit-Thouars, était le huitième vaisseau de la ligne, et l'*Orient*, monté par l'amiral Brueys, le précédait immédiatement.

C'était le 1^{er} août 1798, il était six heures

du soir. Tout l'équipage du *Tonnant* était sur le pont. L'état-major était groupé sur la dunette et observait à l'horizon de nombreuses voiles qui se dirigeaient vers la rade ; c'était la flotte anglaise qu'on venait de signaler.

Au centre de l'état-major on reconnaissait Dupetit-Thouars qui, une lunette à la main, suivait tous les mouvements de l'escadre ennemie ; une vive contrariété se peignait sur son visage, et tous ses mouvements trahissaient une douloureuse impatience. Par moments ses regards se portaient sur la flotte anglaise, sur le vaisseau amiral dont il interrogeait la mâture ; enfin trois pavillons de couleurs différentes se hissèrent à la corne de l'*Orient*, et l'officier de signaux vint, le chapeau à la main, prévenir Dupetit-Thouars que l'amiral appelait à son bord tous les capitaines de vaisseau.

Tous les capitaines étaient réunis dans la chambre du conseil, et l'amiral, ouvrant la séance, après avoir expliqué la position de la flotte française et démontré qu'il était peu probable que Nelson attaquât avant le len-

demain, déclara que son intention était d'attendre à l'ancre que les Anglais vinssent livrer le combat.

Cet avis, appuyé du reste sur des raisons fort plausibles et tirées de l'excellente position que croyait occuper la flotte française, fut accueilli par la majeure partie des capitaines. Un seul se leva et fut d'un avis contraire. C'était le capitaine Dupetit-Thouars, qui fit la proposition d'appareiller et de combattre sous voiles. Il démontra clairement que c'était se résigner à accepter le combat comme Nelson le présenterait que de combattre à l'ancre, et que, pour résister à l'escadre anglaise, il fallait à la flotte française toute la liberté de ses mouvements.

Cette opinion, développée par lui avec énergie, rencontra peu de faveur chez ses collègues ; aussi Dupetit-Thouars, irrité de trouver tant de froideur dans cette circonstance, conclut-il par ces mots prononcés avec violence :

— Je ne sais ce que l'on fera ; mais on peut être sûr que, dès que je serai à bord, mon pavillon sera cloué au mât.

bien qu'elle ait pu ne pas frapper les sots, vu que les astucieux aient pris soin de la dissimuler.

» Les Français désirent le comte de Chambord, parce que le comte de Chambord possède et représente, entre toutes, la chose dont ils ont le plus grand besoin : un type, un symbole ; une promesse d'ordre, de dignité, de bonne foi, de droits raisonnables, d'obéissance, de discipline, de coordination, de subordination et de continuité.

» Par suite d'une répugnance assez naturelle à confesser leurs absurdités, les Français peuvent être fiers autant qu'il leur plaira de mots sonores et de dates historiques longtemps vantées, mais ils le savent au fond, il n'en est pas moins indubitable, même les changements de la révolution de la fin du dernier siècle étant reconnus nécessaires, que ces changements et cette révolution ils les effectuèrent d'une manière légère, insensée, odieuse, et que depuis, loin de se repentir, ils ont amoncelé erreurs sur erreurs, infortunes sur infortunes. La mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent de lâches et atroces assassinats. L'expulsion de leurs souverains en 1830 et en 1848 fut parfaitement volontaire de leur part.

» C'est un malheur sans pareil pour une nation d'avoir à élire un roi ; c'est un malheur qui ne peut être justifié que par la plus extrême, la plus irrémédiable provocation, d'avoir à déposer un roi.

» Voilà bientôt près d'un siècle que les Français traitent leurs souverains comme s'ils avaient affaire à des quilles en bois, et c'est pour cela qu'ils ont souffert, et c'est pour cela qu'ils souffrent.

» Pour comprendre comment il est possible de remonter de l'abîme, — les bases du gouvernement et de la société, avec les vertus qui s'y rattachent, restant intactes, — ils n'ont qu'à tourner leurs regards vers d'autres nations, vers l'Autriche et la Prusse.

» C'est la grande bonne fortune de la France, et non son mérite, de pouvoir faire appel à un homme d'honneur et de principes tel que le comte de Chambord, à un homme qui, à moins que de bonnes raisons ne prouvent le contraire, devrait assurément présider à ses destinées.

» Ce n'est pas une doctrine que nous prêchons au peuple français ; la peine serait inutile : il se prêche lui-même, par sa propre conduite. Le comte de Chambord est indispensable, grandement indispensable au peuple français, et tout ce que nous voulons simplement dire par amitié pour ce peuple, c'est qu'il lui soit possible de l'obtenir.

» En somme, le prince parle aussi raisonnablement que peut le faire un homme résolu à ne rien sacrifier de la vérité. Il croit que son avènement au trône, s'il résulte d'un appel de l'Assemblée nationale, sera le salut de la France ; mais il croit qu'acheter le trône par d'indignes promesses, ce serait simplement ajouter un nouveau malheur aux désastres de son pays.

» Quoi qu'il en soit, il paraît probable que, lors de la prochaine réunion de l'Assemblée, le principe de la monarchie sera voté, et que Henri V sera ajouté à la liste

des souverains européens, ou que le maréchal de Mac-Mahon deviendra une sorte de régent de quelque roi futur.

» Cette dernière alternative serait grosse de périls, et nous souhaitons cordialement qu'elle puisse être évitée aux Français. »

On lit dans le *Bien public* :

« On dit que le maréchal de Mac-Mahon, pressenti au sujet de la prorogation des pouvoirs, aurait décliné toute proposition de ce genre. Le maréchal croit à la nécessité d'une solution, et il estime, dit-on, qu'il ne serait pas digne de lui de se prêter à une combinaison destinée à prolonger un provisoire dont le pays est las.

» Si cela est exact, la situation est très-simplifiée, mais cette simplification nous semble faite pour inspirer aux libéraux de la droite de salutaires réflexions. S'ils se jettent les yeux fermés dans l'aventure de la restauration, il n'y aura pas de portes de dégagement. Une fois lancés, si le vote est favorable, il faudra aller jusqu'au bout : c'est un trébuchet ; qu'ils regardent bien avant de toucher à l'appât. »

La réunion de la droite a eu lieu jeudi, après la séance de la commission de permanence.

On remarquait outre les membres de la commission, MM. de Bastard, Riant, Cornélis de Witt, de Jouvenel, de Meaux, duc Decazes, de Kerdrel, de Saint-Malo, de Montaignac, Plichon, des Rotours, Lacave-Laplagne, Balzan, Hulin, de Ségur, Kergorlay, Prétavoine, de l'Aigle, de Mornay.

De son côté, la gauche s'est réunie ; elle a l'air très-préoccupé.

Le *Constitutionnel* affirme qu'un certain nombre de membres de la droite se sont réunis chez M. le duc Decazes, et qu'ils considèrent les nouvelles arrivées de Froshdorff comme étant de nature à raviver les espérances du parti fusionniste.

On lit dans le même journal :

Les membres des différentes fractions de la gauche ne restent pas inactifs ; les députés qui représentent les bureaux du centre gauche, de la gauche républicaine et de l'union républicaine seront reçus par M. Thiers, à son retour à Paris ; l'ancien président de la République indiquera la ligne de conduite à suivre dans les circonstances présentes.

La liste des grands commandements, donnée par le *Gaulois*, est erronée en plusieurs points. C'est la liste arrêtée avant le 7 septembre, et dont nous avons parlé il y a quinze jours. La nouvelle liste n'est pas arrêtée, non plus que la délimitation définitive des grands commandements.

L'Etoile belge, journal de Bruxelles, annonce que M. le comte de Chambord est attendu vers le 4 octobre à Gesves (Luxembourg belge), au château du comte de Liminges, beau-fils de M. Dumortier, député catholique.

Une scission se serait, dit-on, produite dans le parti bonapartiste. Les uns regrettent le 24 mai ; les autres, avec M. Rouher, persistent dans la politique de la coalition. L'action de l'ancien ministre d'Etat dans les agissements des coalisés serait très-sérieuse en ce moment. Elle le sera, dit-on, davantage encore à la reprise de la session.

On écrit de Bordeaux à la *Gazette des Tribunaux* :

Vous pouvez annoncer que le général Lipowski, qui conquiert une certaine célébrité pendant la guerre contre la Prusse, à Châteaudun et en beaucoup d'autres endroits, a été arrêté avant-hier à Bordeaux, accusé d'escroquerie.

Il serait allé chez un marchand de glaces, se serait fait passer pour un riche propriétaire de Latreme, et à l'aide de cette fausse qualité, se serait fait remettre pour 500 fr. de glaces, qu'à l'aide de quelques compères il aurait revendues pour quelques cents francs. Cette affaire aura du retentissement.

La *République française* a trouvé une appellation nouvelle pour les députés conservateurs. Elle les appelle : « Députés de la défaite. »

Ah ! ça, de quelles victoires les députés de la gauche sont-ils donc les représentants ?

Il est vrai qu'ils se sont tant battus pendant la guerre qu'ils ont bien pu être vainqueurs quelque part à eux tous seuls, sans le concours odieux des royalistes ou des impérialistes, mais où ?

A Lonjumeau probablement, ces enfants chéris de la victoire !

Une lettre intime de Rome contient quelques mots assez piquants sur le voyage du roi Victor-Emmanuel en Allemagne.

Victor-Emmanuel ne va par là-bas que comme un chien qu'on fouette.

Il sait fort bien une chose, c'est que, si les Italiens n'aiment pas les Français (la reconnaissance est un fardeau), ils ont encore moins d'affection pour les *Tedeschi*, vieux oppresseurs historiques de leur race.

Victor-Emmanuel n'ignora pas qu'on le ridiculiserait le plus possible à son retour.

Et déjà, paraît-il, le Pasquin de la place Navone a commencé en crayonnant, il y a quatre jours, cette épigramme toute romaine :

« Savoyard ! quitte ta couronne de lauriers pour une couronne de choucroute ! »

De ce que Nélaton avait sauvé Garibaldi, il ne faudrait pas conclure qu'il eût contracté pour le blessé d'Aspromonte une amitié bien particulière. Il paraît au contraire qu'il avait fini par le prendre en antipathie spéciale, à la suite d'une aventure qui est assez plaisante.

Quelque temps après l'extraction de la fameuse balle, Nélaton fit un voyage à Londres, pendant lequel il eut la curiosité de visiter le musée des figures de cire de M^{me} Tussaud.

Il trouva les figures fort bien exécutées, et se disposait à s'en aller, lorsqu'un employé l'invita, moyennant six pence de supplément, à contempler un cabinet qui était la *great attraction* du jour.

Il entre, et... qu'est-ce qu'il voit ? Un cabinet représentant exactement la chambre de Garibaldi, le blessé étendu sur son vrai lit, entouré de chirurgiens et de garibaldiens en chemises rouges, et enfin, lui-même, Nélaton, d'une ressemblance frappante, extrayant la balle du pied de Garibaldi !

Il paraît que ce Nélaton en cire qui lui ressemblait si fort produisit sur lui une impression des plus désagréables, car il s'en alla très-mécontent, et il en a toujours voulu à Garibaldi.

Nouvelles militaires.

LA RÉORGANISATION DÉFINITIVE DE L'INFANTERIE.

L'importante question de la réorganisation de l'armée vient de recevoir un commencement de solution.

On sait que le nombre de nos régiments d'infanterie, actuellement de 126, doit être porté à 144, augmenté par conséquent de 18. Cet accroissement qui, en d'autres temps, eût pu s'effectuer presque aisément, présente aujourd'hui de grandes difficultés. On se plaignait déjà et avec raison de l'insuffisance de nos sous-officiers et de tout le cadre en général, du trop de jeunesse et du peu d'expériences de nos officiers subalternes, surtout des capitaines ; on convenait qu'il fallait aux uns et aux autres quelques années pour se mettre au fait des fonctions auxquelles les ont appelés avant l'heure et l'âge les circonstances extraordinaires de la guerre de 1870. Dans ces circonstances, créer encore près de 400 compagnies devenait un gros travail, si l'on voulait mettre à leur tête des officiers véritablement capables, des sous-officiers expérimentés et connaissant leur métier.

D'un autre côté, la commission chargée d'examiner si l'organisation prussienne, italienne, autrichienne du bataillon à quatre compagnies, était supérieure à celle de notre bataillon, qui en a six, ne s'est point encore décidée, et en créant les dix-huit régiments nouveaux, l'on ne pouvait fixer si on les constituerait d'abord à trois ou quatre bataillons, les bataillons à quatre, six ou huit compagnies.

La séance fut levée, et, par un fatal aveuglement, il fut décidé qu'on engagerait le combat à l'ancre.

Tous les capitaines remontèrent à leur bord et bientôt le branle-bas du combat fut ordonné sur toute la flotte.

De retour au *Tonnant*, Dupetit-Thouars fit assembler son équipage, et, dans une allocution énergique, lui déclara qu'il comptait sur son courage pour empêcher que jamais le pavillon de la France fût remplacé sur le *Tonnant* par le pavillon anglais. De grands cris de *vive la république !* accueillirent les chaleureuses paroles du capitaine, et les matelots se livrèrent avec ardeur aux préparatifs du combat.

Pendant ce temps, la flotte anglaise s'était approchée. Nelson résolut d'attaquer sur le champ et de tenter une manœuvre audacieuse, qui, si elle lui réussissait, devait lui assurer la victoire. Il voulait aborder notre ligne par la gauche, passer entre l'îlot et notre escadre et se placer entre le rivage et notre ligne d'embossage, de manière à mettre nos vaisseaux entre les feux de l'escadre

anglaise.

La fatale sécurité de notre amiral, qui ne croyait pas qu'une manœuvre aussi hardie pût être tentée, devait encore favoriser l'audacieux Nelson, car les batteries du côté du rivage étaient embarrassées au moment où la tête de la flotte anglaise s'engageait entre notre escadre et l'îlot d'Aboukir.

Nous avons cru devoir rapporter tous ces faits qui servent en quelque sorte d'encadrement à la grande scène dont la rade d'Aboukir fut le théâtre ; ils doivent donner l'intelligence de la position critique de notre flotte et faire comprendre combien Dupetit-Thouars avait compris et l'homme de génie qui combattait à la tête de la flotte ennemie et les dangers de notre situation.

On peut, sans craindre d'insulter à la mémoire de l'amiral Brueys, qui, par sa mort héroïque, racheta la faute de cette journée, on peut, disons-nous, supposer que, si notre escadre avait été commandée par Dupetit-Thouars, le résultat eût été autre que celui qui nous reste à raconter.

Gouvernant au plus près, une division de

la flotte anglaise vint s'engager entre notre flotte et le rivage ; il était huit heures du soir quand elle attaqua notre escadre. La manœuvre réussit mal au premier abord ; le *Culloden* échoua sur les rescifs. Si le vaisseau qui le suivait avait éprouvé le même sort, il est probable que la victoire nous fût restée et que Nelson eût eu à rendre compte devant la cour de l'amirauté de ce qu'on eût appelé alors une coupable imprudence. Malheureusement il n'en fut pas ainsi pour le trop heureux Nelson, et le *Goliath*, le *Zélé*, l'*Audacieux*, le *Thésée* et l'*Orion* réussirent à se placer entre notre ligne et le rivage.

Le dernier vaisseau qu'enveloppèrent les anglais fut le *Tonnant*.

En peu d'instants le combat fut engagé sur toute la ligne, et le bruit d'une effroyable canonnade couvrit les cris des blessés et des mourants.

Dupetit-Thouars avait fait faire en peu de temps les préparatifs nécessaires pour le combat qui s'approchait. La discipline sévère qu'il avait établie à son bord avait abrégé ces préliminaires. Du reste, comme

nous l'avons dit, son vaisseau fut le dernier engagé ; le silence et le calme qui y régnaient contrastaient avec le tumulte qu'on remarquait sur les autres navires.

Pour Dupetit-Thouars, monté sur son banc de quart, sa figure respirait l'ardeur des combats, ses yeux lançaient des éclairs ; on eût dit qu'il regrettait que sa position dans la ligne ne lui permit pas de prendre le premier sa part de la glorieuse lutte qui commençait.

Enfin le *Majestic*, de 74 canons, s'avança par le travers du *Tonnant* ; le navire anglais, mal gouverné, présentait son avant au flanc du navire français.

Dupetit-Thouars saisit son porte-voix :

— Feu, cria-t-il ; et en quelques instants le *Majestic* avait perdu son commandant, tout son état-major et 200 hommes de son équipage. Devant cet accueil foudroyant, le navire anglais s'éloigna en désordre pour chercher un ennemi moins intraitable.

(La fin au prochain numéro.)

La question vient d'être fort simplifiée par le projet suivant, dû à un chef d'escadron d'état-major distingué, qui s'occupe depuis longtemps et d'organisation et d'administration militaires.

L'armée actuelle se composant, comme nous l'avons dit, de cent vingt-six régiments à quatre bataillons de six compagnies, donnant vingt-quatre compagnies par régiment, on prendrait dans chacun des régiments existants trois compagnies.

Les quatrièmes bataillons se trouveraient ainsi disloqués et nos 126 régiments actuels se composeraient de trois bataillons de guerre à six compagnies et de trois compagnies de dépôt, soit 21 compagnies. Cette organisation n'est pas nouvelle dans l'armée française et a donné de bons résultats, notamment dans la garde impériale.

Jusqu'ici tout est bien, mais l'avantage de cette diminution sur l'état actuel de nos corps n'a rien de saillant : là où il apparaît, c'est en ce qui suit.

Les trois compagnies prises dans nos 126 régiments donnent un total de 378 compagnies ; en divisant ce total de 378 par 18, nombre des régiments à former, on trouve juste 21 ; 21 compagnies.

Ce tiercement exécuté, l'armée française se composerait donc de 144 régiments d'infanterie à trois bataillons de six compagnies, avec trois compagnies de dépôt, soit de 144 régiments à 21 compagnies.

Il n'y aurait donc ni un capitaine, ni un lieutenant ou sous-lieutenant à nommer, et si certains intérêts personnels seront froissés, l'intérêt de l'État et de l'armée est trop évident pour que les calculs privés soient, si peu que ce soit, mis en compte.

Les 126 chefs de bataillon que mettra en disponibilité la dislocation des quatrièmes bataillons seront presque immédiatement remplacés.

Il faut, en effet, pour les dix-huit régiments, dix-huit colonels, dix-huit lieutenants-colonels, dix-huit majors et cinquante-quatre commandants, soit cent huit officiers supérieurs ; ce serait donc dix-huit chefs de bataillon qui demeureraient à la suite.

Ce nombre est relativement très-minime, et se tire à si bon compte d'un pas aussi scabreux est véritablement providentiel.

Le général du Barail est, dit-on, fort enthousiasmé du projet dont nous venons de parler, et, suivant nos informations, le tiercement en question serait immédiatement opéré.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

LISTE, par ordre de mérite, des jeunes gens qui viennent d'être reçus, à l'École de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers.

1. Lebas-Duplessis, Gabriel, du Plessis-Saint-Jean (Yonne).
2. Pasteur, Emile, de Dijon (Côte-d'Or).
3. Cardonne, Charles, de Versailles.
4. Cléménçon, Lucien, de Moulins (Allier).
5. De Touchet, Georges, de Baron (Calvados).
6. De Mirandol, Georges, de Condat-sur-Vézère (Dordogne).
7. De Beaufranchet de la Chapelle, Guy, de Paris.
8. Collaye, Jules, de Noyant (Oise).
9. Schlatter, Léon, de Saint-Dié (Vosges).
10. D'Amédor de Mollans, d'Amblans (Haute-Saône).
11. Haëntjens, Henri, de Vertou (Loire-Inférieure).
12. Péliissier, Emmanuel, de Saint-Amour (Saône-et-Loire).
13. Le Brun-Renaud, Charles, de Château-Thierry (Aisne).
14. De Gontaut-Biron, Raoul, de Paris.
15. Toussaint, Napoléon, de Manheulles (Meuse).
16. De Blacas d'Aulps, Pierre, de Paris.
17. De Mailly-Nesle, de Marbeuf (Eure).
18. De Parséval, Joseph, d'Artenay (Loiret).
19. Michiels, Emile, de Bergues (Nord).
20. Joubert de Paillières, Roger, de Neufchâtel (Seine-Inférieure).
21. Chopin, Louis, de Romans (Drôme).
22. Gouhier de Fontenay, d'Argentan (Orne).

23. Cahu, Théodore, de Beaugency (Loiret).
24. Le Coulteux du Mollay, de Paris.
25. De Castellan.
26. Le Pelletier de Salvart, de Neuillé, près Saumur.
27. De Tournadre, Gaston, de Bordeaux.
28. Deville, Joseph, de Saint-Etienne (Loire).
29. Cacault, Edgard, de Marennes (Charente-Inférieure).
30. Duport de Rivoire, Louis, de Rivoire (Ain).
31. De Gauléjac, de Belvès (Dordogne).
32. Koster, Lucien, de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
33. Blot, Louis, de Montdidier (Somme).
34. Jacobé de Haut, Bernard, de Paris.
35. Dardan, Henri, de Montrouge (Seine).
36. Perrier, Léopold, de Paris.
37. Etignard du Pavillon, de Cluny (Saône-et-Loire).
38. Guillet de Saint-Vincent, de Carrière (Vienne).
39. De Lavison de Garrans, Paul, de Marmande (Lot-et-Garonne).
40. Laignel, Fernand, de Clères (Seine-Inférieure).

Un arrêté du maire de Saumur, en date du 14 de ce mois, portant modification au règlement de police, est conçu en ces termes :

« Vu le règlement de police de la ville de Saumur, en date du 1^{er} juillet 1851 ;

» Vu les lois des 16-24 août 1790, titre VI, article 3, et 18 juillet 1837 ;

» Considérant que l'article 5, titre V du règlement sus-visé fait défense, d'une manière absolue, aux habitants de cette ville de déposer, dans les rues, quais, places, marchés, carrefours, etc., des ordures, immondices, gravois, paille, résidus de ménage et autres objets susceptibles de gêner la circulation ou de blesser les personnes ou les animaux ;

» Considérant que, nonobstant cette prescription, l'usage de déposer les fumiers, résidus du ménage, etc., n'en a pas moins été continué par les habitants, souvent même après le passage du préposé chargé de l'enlèvement des boues et fumiers ; qu'il importe, dans l'intérêt de la propreté de la voie publique, de fixer une heure, après laquelle ces sortes de dépôts ne pourront avoir lieu à l'avenir ;

» Arrêtons :

» L'article 5, titre V, du règlement du 1^{er} juillet 1851, est modifié ainsi qu'il suit :

« Les habitants devront, chaque jour, » avant 8 heures du matin, déposer sur la » voie publique les résidus du ménage, fu- » miers, gravois, paille, etc., et les mettre » en tas le long des murs de leurs maisons. » Par exception, dans les rues où il existe » des trottoirs, les fumiers seront placés sur » la chaussée, de manière à ne pas gêner » l'écoulement des eaux des ruisseaux, ni » nuire à la circulation des habitants. »

» Défense expresse est faite de jeter dans » les rues, et notamment sur les fumiers, » des débris de poteries et de verreries et » autres objets susceptibles de blesser les » personnes ou les animaux. Ces débris, de » quelque nature qu'ils soient, devront être » remis à l'entrepreneur de l'enlèvement » des boues, lors de son passage dans les » rues de la ville. »

» Les dépôts de gravois, décombres, re- » coupes de pierres, etc., contenant plus » d'un hectolitre, et provenant, soit du net- » toyage des maisons, soit de démolitions » ou de constructions, devront être enlevés, » dans la journée du dépôt sur la voie pu- » blique, par les personnes qui les y auront » mis. »

La semaine dernière, le nommé Rabouin, Pierre-Clément, cultivateur à Gennes, était occupé à amasser du feuillage, ayant au pied de l'arbre son jeune enfant âgé de trois ans.

Celui-ci s'approcha d'un ruisseau voisin, profond d'un mètre environ, y tomba et s'y noya avant que son père pût lui porter secours.

On annonce que M. Rémy Bernard a donné sa démission d'adjoint au maire de Nantes.

La feuille républicaine de Blois annonce que l'on fait en ce moment au château de Chambord des réparations intérieures très-importantes. Il serait question aussi d'un ameublement nouveau, et tout semblerait

indiquer que l'on attend prochainement la visite du prince.

Nous répétons cette nouvelle sous toutes réserves.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 28 septembre 1873,

A 4 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. La Bataille d'Inkermann (pas redoublé)..... E. MARIE.
2. Polka des Pèlerins..... F. SAUVAN.
3. Le Chalet, duo pour saxophones. A. ADAM.
4. La Fille de M^{me} Angot (quadrille). CH. LECOQ.
5. Rose et Violette (mazurka)..... WIEPRECHT.
6. La Fille de M^{me} Angot (pas redoublé)..... CH. LECOQ.

Théâtre de Saumur.

Demain dimanche, représentation de M. H. PLESSIS, l'homme aux 36 têtes et une des célébrités de l'époque, avec le concours de M^{me} GÉRAIZER, M. BOUGNOL, M^{lle} GUÉRINA, etc.

Le spectacle sera composé des *Bourguignonnes*, opéra-comique de Dèfès, et des *Noces de Jeannette*, deux pièces dans lesquelles M^{me} Géraizer s'est montrée, il y a deux ans, sur notre scène ; enfin, des *Cocasseries de la danse*, grande scène comique.

Bulletin commercial et agricole.

PRIX DES FARINES.

Paris, 25 septembre.

C'est décidément la baisse qui prend le dessus. Elle ne s'est pas arrêtée depuis le commencement de la semaine, et, aujourd'hui, elle gagne encore 28 centimes sur les cours d'hier, qui étaient de 55 fr. 40 c. par 100 kil. pour les farines supérieures, et qui ne sont plus qu'à 55 fr. 42 c.

Arrivages : 777 qx 15 kil.

Existences à ce jour : 8,635 qx 72 kil.

Ventes : 425 qx 60 kil.

Le cours des farines huit marques ne dépasse pas aujourd'hui 86 fr. 50 c. par 157 k. C'est une baisse de 50 centimes sur le cours précédent.

Les affaires en blés sont difficiles et presque nulles sur le marché de Paris. Les blés indigènes sont traités de 38 à 44 fr. par 100 kil., suivant provenances.

Les blés d'Amérique sont traités à 37 fr. 50 à Paris, à 36 fr. 25 ou 36 fr. 50 au Havre ; les blés de Californie à 40 fr. 50, ceux du Chili à 40, ceux d'Australie de 36 à 36 fr. 50.

Hier, sur le marché de Marseille, les prix ont été faibles. Les ventes générales de la journée se sont élevées à 13,200 hect. ; les importations à 24,000 hect.

Dernières Nouvelles.

D'après le *Soir*, MM. de Sugny, Merveilleux-Duvignaux, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, de Kergorlay, baron de Jouvenel ont été les principaux orateurs de la réunion de jeudi.

On assure, dit-il, que le discours de M. de Jouvenel a tout particulièrement été très-applaudi pour la fermeté qu'il a mise à démontrer la nécessité de ne pas abandonner le drapeau tricolore, et de bien stipuler qu'il doit être conservé à la France.

On assure également que M. Merveilleux-Duvignaux et M. de Sugny ont donné tout espoir que l'entente était possible avec le comte de Chambord pour tout ce qui se rapportait à l'organisation constitutionnelle de la France ; mais ils n'ont pas laissé ignorer que, sur la question du drapeau, le comte de Chambord semblait, pour le moment, peu disposé à faire des concessions.

M. d'Audiffret-Pasquier s'est montré un ardent défenseur de la restauration de la monarchie, mais il la veut constitutionnelle, et si la France rappelle le comte de Chambord, c'est à la condition qu'il renonce à ce que ses principes ont d'incompatible avec l'état de choses actuel de la société et les besoins de la nation qui, en majorité, est sagement conservatrice et progressive.

Le résumé de cette longue discussion des membres de la droite et du centre droit a été :

« La monarchie est possible avec le drapeau tricolore ; elle est impossible avec le drapeau blanc. »

Le *Paris-Journal* fait une petite variante à cette conclusion ; il dit qu'on a reconnu que la monarchie avec le drapeau tricolore serait difficile à établir, mais qu'elle serait possible ; et qu'avec le drapeau blanc elle serait impossible.

Enfin, d'après l'*Événement*, MM. La Roncière Le Nourry et Brame ont déclaré que leurs amis politiques ne pourraient soutenir de leurs votes une restauration monarchique absolument contraire aux sentiments bien connus de la nation ; que le dépositaire de la souveraineté avait seul le droit de désigner la forme définitive du gouvernement.

Cette déclaration aurait profondément déconcerté le ban et l'arrière-ban des fusionnistes qui voient s'évanouir la majorité de quelques voix qui a fait leur succès le 24 mai.

On voit toute la différence qui existe entre ces récits et celui du *Figaro*.

D'autre part, nous lisons dans les dernières nouvelles de l'*Union de l'Ouest* :

« La réunion annoncée depuis quelques jours par les organes de la presse française et étrangère, a eu lieu, hier jeudi, à Versailles, immédiatement après la séance de la commission de permanence.

» Plus de cinquante députés, appartenant à toutes les nuances de l'opinion monarchique, assistaient à cette réunion qui, dans l'état actuel des choses, est, par ses résultats, d'une importance considérable.

» Il ne pouvait, on le conçoit, être pris aucune résolution, puisque les députés présents n'avaient reçu aucun mandat de parler ni d'agir au nom de la Chambre absente. Mais il y avait un grand intérêt à connaître l'opinion des divers groupes du parti monarchique ; à savoir si, comme ne cessent de le répéter les feuilles thieristes et révolutionnaires, l'accord entre eux était impossible, et si enfin, faute de cet accord, il fallait renoncer à l'espoir de restaurer la monarchie.

» Or, sans entrer dans le détail, sans dire sur quels points la conversation s'est plus particulièrement engagée, nous affirmons que l'entente a été aussi parfaite, aussi complète qu'on pouvait le désirer, même quand on en est venu à ces questions délicates qui, suivant les ennemis de la Monarchie, ne sauraient être abordées sans provoquer aussitôt une rupture éclatante et irrémédiable.

» La réunion était présidée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dont le langage élevé, conciliant, patriotique, a obtenu une approbation unanime. Plusieurs députés ont pris ensuite la parole : MM. de Kerdrel, duc de Bisaccia, de Jouvenel, vicomte de Meaux, de Kergorlay, comte de Maillé, vicomte de Cumont, Combar, Merveilleux-Duvignaux, de Sugny, duc Decazes.

» En se séparant, les membres de la réunion résumaient ainsi leurs impressions :

« Le 24 mai a démontré au pays que l'union des conservateurs royalistes était faite. Après la séance qui vient d'avoir lieu, on peut ajouter qu'ils sont plus étroitement unis que jamais. »

On lit dans *Paris-Journal* :

Dans la soirée, divers bruits d'une nature grave ont couru à Paris ; on parlait entre autres choses de la probabilité d'une réunion prochaine de l'Assemblée. Nous préférons attendre à demain pour ne publier que des informations certaines sur un sujet qui ne peut manquer de préoccuper vivement les esprits.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

CRÉDIT FONCIER & C^{ie} SUISSE

ÉMISSION

DE

45,000 BONS PRIVILÉGIÉS DE 100 fr.

RAPPORTANT 6 FR. PAR AN

Remboursables au pair en 15 années, à raison de 3,000 Bons par an.

Prix d'émission : 75 FR.

Payables Fr. 25 en souscrivant,
— Fr. 25 le 5 novembre,
— Fr. 25 le 5 janvier 1874.

Total : Fr. 75

Il sera bonifié 2 francs par Bon aux souscripteurs qui libéreront immédiatement leurs titres, ce qui réduit :

à 73 fr. le prix net de chaque Bon donnant droit :

1° A un intérêt fixe de..... Fr. 6 »
2° A un amortissement qui représente un bénéfice annuel de..... 3 50
Total..... Fr. 9 50

Equivalent à un revenu de plus de 43 POUR CENT L'AN.

Chaque souscripteur d'une série complète de 15 Bons (soit 1 Bon remboursable au pair chaque année) recevra en outre GRATUITEMENT une action nouvelle du Crédit foncier et Commercial suisse, libérée de 150 francs.

Les Bons formant l'objet de la présente émission sont garantis par la totalité de l'actif social et spécialement par un dépôt de 9,000 actions entièrement libérées de la SOCIÉTÉ ANONYME DES DOMAINES DE MONTICCHIO, lequel dépôt doit rester dans les caisses de la BANQUE DE FRANCE et ne sera retiré qu'au fur et à mesure du remboursement des Bons.

Dans le cas où les souscriptions dépassent

raient le nombre des Bons à émettre, la préférence appartiendra de droit aux obligataires et aux actionnaires.

La Souscription sera ouverte du 27 septembre au 4 octobre inclusivement.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FONCIER ET COMMERCIAL SUISSE :

A GENÈVE, rue du Rhône, n° 23.

A PARIS, place Vendôme, n° 40.

Dans les DÉPARTEMENTS, chez les principaux Banquiers et Agents de change.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 33^e fascicule, ECR à EMB est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Incendie d'une forêt de chênes-lièges en Algérie; danse de gitanos à Grenade; le marché aux poissons à Grenade; locomotive routière passant sous l'arc de Constantin, à Rome; la fin de l'occupation allemande à Verdun: vue générale de Verdun, préparatifs de départ des Prussiens dans l'intérieur de la citadelle, départ du général Manteuffel et de son état-major, arrivée des troupes françaises à la citadelle; tombeau de M^{me} la comtesse Dash dans le cimetière Montmartre; départ d'un convoi de pèlerins pour Paray-le-Monial; meute de l'empereur de Russie pour la chasse à l'ours; le lendemain d'un naufrage sur les côtes de la Manche. — Rébus, problème d'échecs.

Nous tenons à rappeler que des primes d'une valeur considérable et de la plus haute portée littéraire sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'Univers illustré :

les œuvres complètes d'Alfred de Vigny, les œuvres illustrées de George Sand, les mémoires de M. Guizot, les œuvres complètes de H. de Balzac, ou bien encore les œuvres complètes d'Augustin Thierry.

Primes gratuites: le splendide ouvrage intitulé: Merveilles de l'art religieux, album in-folio relié, comprenant quarante gravures sur papier vélin avec texte descriptif; ou bien cinq volumes à choisir dans la collection Michel Lévy.

Un numéro contenant les conditions et les détails de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 20	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	5
4 1/2 % jouiss. mars.	81 35	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	380	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	400	»	»
5 % Emprunt 1871	92	»	»	Crédit foncier d'Autriche	780	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
libéré	91 55	»	10	Est, jouissance nov.	508 75	»	»	Orléans	275 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	905	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	273 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	»	5	Midi, jouissance juillet.	585	»	7 50	Est	269 50	»	»
1865, 4 %	438 75	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	1010	»	»	Nord	280	»	»
1869, 3 % t. payé.	286	»	3	Orléans, jouissance octobre.	836 25	»	5	Ouest	270 75	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	5	Midi	271	»	»
Banque de France, j. juillet.	4175	»	25	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	257 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	530	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	700	1 25	»	Vendée	240	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —			
9 — 02 — — — — —			
1 — 33 — — — — —	soir,		
4 — 13 — — — — —			express.
7 — 27 — — — — —			omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — — — —			omnibus.
9 — 50 — — — — —			express.
12 — 38 — — — — —	soir,		omnibus.
4 — 44 — — — — —			
10 — 30 — — — — —			express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^r ROBINEAU, Le dimanche 5 octobre 1873, à midi.

LE CHATEAU-GAILLARD

A Champigny, commune de Souzay, composé de :

- 1° Un grand corps de bâtiments, consistant en : Au rez-de-chaussée, une boulangerie et trois celliers; au premier étage, quatre chambres à feu, un corridor auquel on arrive par un perron, un petit cabinet au fond du corridor; grenier sur le tout.
- 2° Un autre bâtiment, en face le précédent, au couchant; grenier au-dessus.
- 3° Du même côté, un puits avec pompe, deux toits à porcs, un poulailler et environ 5 ares de jardin, cour entre les bâtiments.
- 4° Trente ares 11 centiares de terre, au levant du grand bâtiment et du jardin, et joignant au nord Gasnault, au levant le chemin de Fontevrault, au midi Pierre Vallet et au couchant le grand bâtiment et le jardin.
- 5° Et 9 ares 27 centiares de terre, au couchant des servitudes du grand bâtiment, joignant au nord Gasnault, au midi Pierre Vallet, au levant les servitudes du grand bâtiment et le jardin, et au couchant Lebeuille.

S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (367)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 5 octobre 1873, à midi, au domicile, à Muret, de la veuve Tessier-Sourdeau.

Il sera procédé à la vente du mobilier et des ustensiles d'un fonds de forge-ron-taillandier, comprenant : meule, enclume, soufflet, étai, marteaux et manches, outils de maréchal, etc.

Au comptant et 5 0/0 en sus.

FUMIERS A VENDRE A PRIX RÉDUITS,

Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. GUY, champignoniste, au Pont-Pouchard. (352)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^r ROBINEAU, Le dimanche 5 octobre 1873, à une heure.

- 1° Le Clos-Neuf de Boutifolle, à Champigny-le-Sec, commune de Souzay (premier cru de vin rouge, médaille de l'exposition de 1855), contenant 2 hectares 75 ares, joignant au nord M^{me} Trudeau, au midi divers, au levant M. Roy, au couchant le chemin de Champigny à Saint-Cyr-en-Bourg.
- 2° Une cave en roc, sous le terrain de Pierre Thibault et autres, sise audit lieu de Boutifolle, commune de Souzay, avec puits et cour communs avec Pierre Thibault, Cerclet, Couteleau, Bougouin, Huau et autres.
- 3° Sept hectares de terre, vignes et bois, à la Butte des Renardières, à Champigny-le-Sec, communes de Souzay et de Paray. S'adresser, pour tous renseignements, à M. BUSSON, expert à Moranne, ou à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (368)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Un jardin, d'un hectare dix ares, et une maison, à Saint-Lambert-des-Lévées, en face de la Marie; autre petit jardin, longeant la boire; le tout occupé par les époux Belot, appartenant à M. et M^{me} Gouin-Pineau, de Tours. Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^{me} LEPINE-PINEAU, rue du Portail-Louis, ou à M^r CLOUARD, notaire. (586)

A CEDER

FONDS DE CIRIER. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement, UNE MAISON Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874, UNE MAISON Située à Saumur, place du Marché-Noir, n° 5, Occupée par M. Sarget-Girault, mercier.

Comprenant magasin et chambres, caves et greniers. S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (345)

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie. (sacs perdus). } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

80 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilogram, en gare de Noisy.

PAIEMENT: le comptant, 5 0/0 d'escompte; — 3^e traite acceptée à 3 mois, 5 0/0; — 3^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GENERAL: TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

A VENDRE

D'OCCASION, BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un colporteur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

HAUTES NOUVEAUTÉS.

M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR, DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes. Bonne rétribution.

AVIS.

Monsieur, madame et mademoiselle LE NOIR de PASDELOUP préviennent le public que la chasse est interdite sur toute la propriété de la Brardaie, située commune de Vivy.

EAU ANTINEURALGIQUE ALPH. BAER

GUÉRISON DES AFFECTIONS SUIVANTES: Névralgies faciales, Céphalalgies, Migraines (non gastralgiques), Otalgies, (Névralgies de la branche), Odontalgies (Névralgies dentaires) lors même que les dents seraient carées.

DEPOT GENERAL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 70, PARIS

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.